

FORMATION AIPR

Opérateur - Encadrant - Concepteur



PUBLIC VISÉ :

- Opérateur** : Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés.
- Encadrant** : Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux.
- Concepteur** : Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

PRÉREQUIS : Maitriser la langue de la session (lu parlé écrit)

	Entre 1 et 10 participants
	Sur devis, remise sur volume Eligible aux financements OPCO
	Formation adaptable aux stagiaires en situation de handicap
	Français / Anglais Autres langues sur demande
	7h - 1 jour

PROGRAMME DETAILLE

- **Contexte et réglementation :**
 - Rôle, mission et responsabilités de l'opérateur
 - Analyse des statistiques d'accidentologie
 - Identifier les principaux types de réseaux souterrains et aériens
 - Procédures mises en place
 - Les sanctions applicables
 - Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
 - Les différentes classes de plan
 - Lecture de plan et nomenclature
 - Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
 - Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux
- **Travailler à proximité des réseaux :**
 - Anticiper les situations potentiellement dangereuses
 - Les règles pour les branchements
 - Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- **En cas d'anomalies :**
 - Mesures à respecter en cas d'accrochage
 - Règles des 4A
 - Déclaration de dommages et responsabilités



CADRE NORMATIF

- Code de l'environnement aux articles L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R. 554-38

OBJECTIFS

- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs
- Concevoir et/ou Préparer et/ou Réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les recommandations.
- Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir.
- Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéos
- Échanges d'expériences
- Études de cas réels
- Questionnaire de révision
- Questionnaire de validation

CERTIFICATION

- Attestation individuelle de formation
- Validité : 60 mois**